

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1189.1999.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES ROUTES DE TRAFIC
INTERNATIONAL (AGR)
GENÈVE, 15 NOVEMBRE 1975

ADOPTION DES AMENDEMENTS A L'ANNEXE I¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 2 décembre 1999, c'est à dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, une objection a été reçue par le Gouvernement kazakh concernant les amendements aux routes européennes 40, 123, 016 et 012. En conséquence, les amendements proposés aux autres routes ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 5 de l'article 8, ils entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 27 avril 2000.

Le 27 janvier 2000

¹ Voir notification dépositaire C.N.380.1999.TREATIES-1 du 2 juin 1999 (l'amendements)



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés.